

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02081

Numéro SIREN : 889 124 053

Nom ou dénomination : A&L TRANSPORTS

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2023 sous le numéro de dépôt 14098

Désignation de l'entreprise		A&L TRANSPORTS		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		2 AVENUE BAPTISTIN RAPHAEL		13240 SEPTEMES LES VALLONS		
Numéro SIRET *		8 8 9 1 2 4 0 5 3 0 0 0 1 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2		
				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 1		
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		
				Net 3		
				Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	111 589	030	8 588	
	Immobilisations financières * (1)	040	19 370	042	19 370	
Total I (5)		044	130 959	048	8 588	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	310 586	070	310 586
		Autres * (3)	072	79 359	074	79 359
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	13 160	086	13 160	
	Charges constatées d'avance *	092		094	2 414	
	Total II	096	403 105	098	403 105	
	Total général (I+II)	110	534 063	112	8 588	
PASSIF				Exercice N NET 1		
				Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	54 000	122	29 000	
	Ecart de réévaluation	124		126		
	Réserve légale	126		128		
	Réserves réglementées *	130		132		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		133		
	Report à nouveau	134	5 317	136	160	
	Résultat de l'exercice	136	1 594	138	5 157	
	Subventions d'investissement	137		139		
	Provisions réglementées	140		142		
	Total I	142	60 911	144	34 317	
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	82 198	158	18	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		166		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	111 194	168	84 970	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 586	172	271 172	
	Produits constatés d'avance	174		176		
Total III		176	464 564	178	146 888	
Total général (I + II + III)		180	525 475	182	181 206	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		A&L TRANSPORTS		Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
						13 1 1 2 2 0 2 J		13 1 1 2 2 0 2 J	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		services *		217		218	1 365 503	582 661	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226	8 400			
	Autres produits				230	19 247	11 000		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	1 393 150	593 661		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises) *				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier 3 908 - immobilier)			242	1 058 789	434 759		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 625)			244	5 204	2 699		
	Rémunérations du personnel *				250	243 677	119 397		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	54 924	25 346		
	Dotations aux amortissements *				254	11 910	153		
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259			262	4	4 437		
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260							
Total des charges d'exploitation (II)					264	1 374 507	586 791		
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	18 643	6 871		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III) 280				
	Produits exceptionnels				(IV) 290	50 500			
	Charges financières				(V) 294	1 529	362		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347			(VI) 300	65 397	1 500		
		{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348							
Impôts sur les bénéfices *					(VII) 306	623	(149)		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	1 594	5 157		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	1 594	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	623			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	1 938			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies) 986		Zone franche urbaine (44 octies A) 987		Zones de restructuration de la défense (44 septies) 127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies) 138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981		Jeune entreprise innovante (44 septies A) 989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991				
	Divers* dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344		Créance due au report en arrière du déficit 346		Bassins urbains à dynamiser-HUD (art. 44 sexdecies) 992		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1				
					Déficit col. 2	352	4 155	354	
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1				
					Déficit col. 2	370	4 155	372	

Désignation de l'entreprise : A&L TRANSPORTS

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 800	442	1 900	444		446	3 700		3 700		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462	173 731	464	66 434	466	107 297		107 297		
	Autres immobilisations corporelles	470		472	592	474		476	592		592		
Immobilisations financières		480	11 040	482	8 330	484		486	19 370		19 370		
TOTAL		490	12 840	492	184 553	494	66 434	496	130 959		130 959		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	153	532	523	534		536	676		676		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552	11 373	554	3 475	556	7 898		7 898		
	Autres immobilisations corporelles	560		562	14	564		566	14		14		
TOTAL		570	153	572	11 910	574	3 475	576	8 588		8 588		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		FF-661-BL	GE-023-CP										
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	⑤	Long terme							
						19 % ⑥					15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1	36 974	892	36 082	29 000	(7 082)								
2	29 460	2 583	26 877	21 500	(5 377)								
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	66 434	580	3 475	582	62 959	584	50 500	586	(12 459)	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)				579		Régularisations	590		583		594		595
TOTAL					596	(12 459)	585		597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : A&L TRANSPORTS

31/12/2022

Détail des réintégrations diverses		
AMENDE		1 938
Total des réintégrations diverses	330	1 938

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : A & L TRANSPORTS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033 D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	275 934
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	206 781
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quasar

A&L TRANSPORTS
SAS AU CAPITAL DE 54 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 2 AVENUE BAPTISTIN RAPHAEL
13240 SEPTEME LES VALLONS

RCS AIX EN PROVENCE 889 124 053

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DÉCEMBRE 2022

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 593.76 euros de la manière suivante :

Report à nouveau : + 1 593.76 euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'y a pas eu distribution de dividendes s'agissant d'un troisième exercice.

Décision de l'associé unique du 30 Juin 2023.

Certifié conforme à l'original
Le Président

